



# Infos migrations

Numéro 33 - février 2012

Étude

## L'offre de formation linguistique dans le cadre du CAI

En 2009, 21 000 signataires du CAI se sont vu prescrire une formation linguistique. Cette formation est prescrite deux fois plus aux femmes qu'aux hommes. L'inactivité et la durée de présence jouent un rôle important, mais la nationalité apparaît clairement comme le facteur le plus déterminant de la prescription. Ainsi, une Sri Lankaise ne parlant pas français se verra prescrire une formation linguistique, tandis qu'un Tunisien actif arrivé en France après 30 ans, doté d'un CAP, ne l'aura pas.

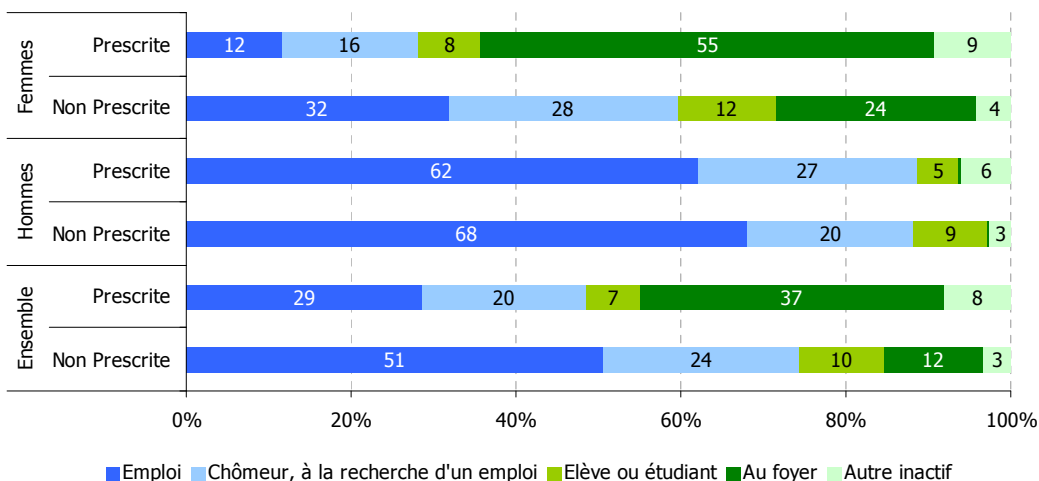
### Une population majoritairement féminine et inactive...

Les femmes, majoritaires chez les signataires du CAI [1] (52 %), le sont encore davantage chez les bénéficiaires de la formation linguistique : 66 % des bénéficiaires sont des femmes. Cela est en partie dû au fait qu'elles connaissent moins bien le français que les hommes [2]. Les femmes représentent deux tiers de l'ensemble des personnes qui ont une faible connaissance du français. Parmi celles-ci, seules 69 % se voient prescrire la formation linguistique. Ce constat est cohérent avec les positions exposées dans l'accord-cadre national et interministériel du 27 décembre 2007 relatif aux « femmes immigrées et issues de l'immigration pour favoriser les parcours d'intégration, prévenir et lutter contre les discriminations » qui fait, à plusieurs reprises, mention de l'importance de la connaissance de la langue.

Toutes les analyses présentées sont issues des résultats de l'enquête ELIPA, 1<sup>ère</sup> vague (2010), dont le champ est « signataires du CAI en 2009 ».

L'activité diffère selon la situation par rapport à la formation linguistique. Alors que 75 % des non bénéficiaires de la formation linguistique sont en activité, ce n'est le cas que de 49 % des personnes bénéficiaires (cf. graphique 1). La population des bénéficiaires se caractérise par une surreprésentation des personnes inactives (37 % contre 17 % des non bénéficiaires et des situations différentes en fonction du sexe. Ainsi les hommes bénéficiaires sont plus souvent au chômage (27 % contre 21 % chez les non bénéficiaires), tandis que 55 % des femmes bénéficiaires sont au foyer (contre 24 % des femmes non bénéficiaires). La part des femmes actives passe de 28 % pour les bénéficiaires à 60 % pour les non bénéficiaires.

Graphique 1 : Prescription de la formation linguistique selon le sexe et l'activité (en %)



Lecture : 29 % des bénéficiaires de la formation linguistique sont des personnes en emploi.

L'auteure :

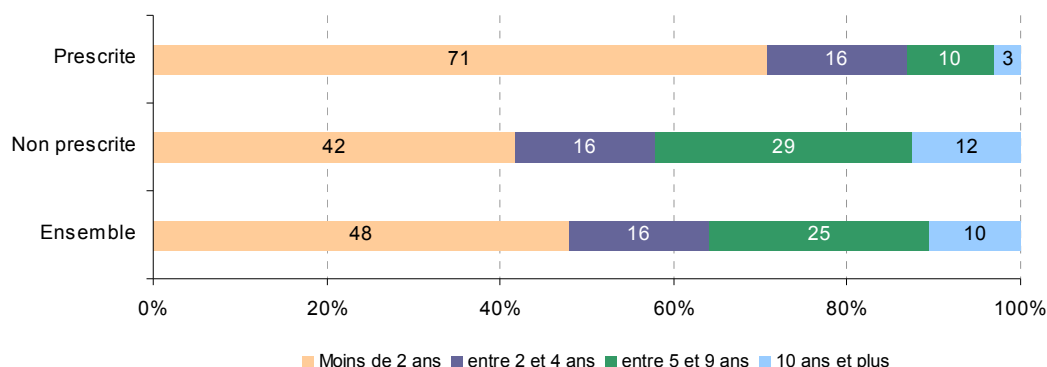
Gérane  
Le Quentrec-  
Creven

Chargée d'études à  
la division  
« Enquêtes et  
Études  
statistiques »

## ...et arrivée récemment en France

Durée de présence en France et aisance en français sont fortement liées. Les signataires du CAI progressent en français au fil des années passées en France. Les personnes présentes depuis moins de deux ans sur le territoire sont plus représentées chez les bénéficiaires que chez les non-bénéficiaires (respectivement 71 % et 42 %) (cf. graphique 2). Les bénéficiaires sont présents en France depuis moins de deux ans en moyenne (1,7 an), tandis que les non bénéficiaires le sont en moyenne depuis plus de quatre ans (4,4 ans). Cependant ce lien n'explique pas tout : en effet, seules 65 % des personnes d'aisance faible sont en France depuis moins de deux ans. Les bénéficiaires de la formation linguistique sont arrivés en France en moyenne plus âgés que les non bénéficiaires (âge moyen d'arrivée respectivement de 30 ans et de 27 ans).

Graphique 2 : **Prescription de la formation linguistique selon la durée de présence en France (en %)**



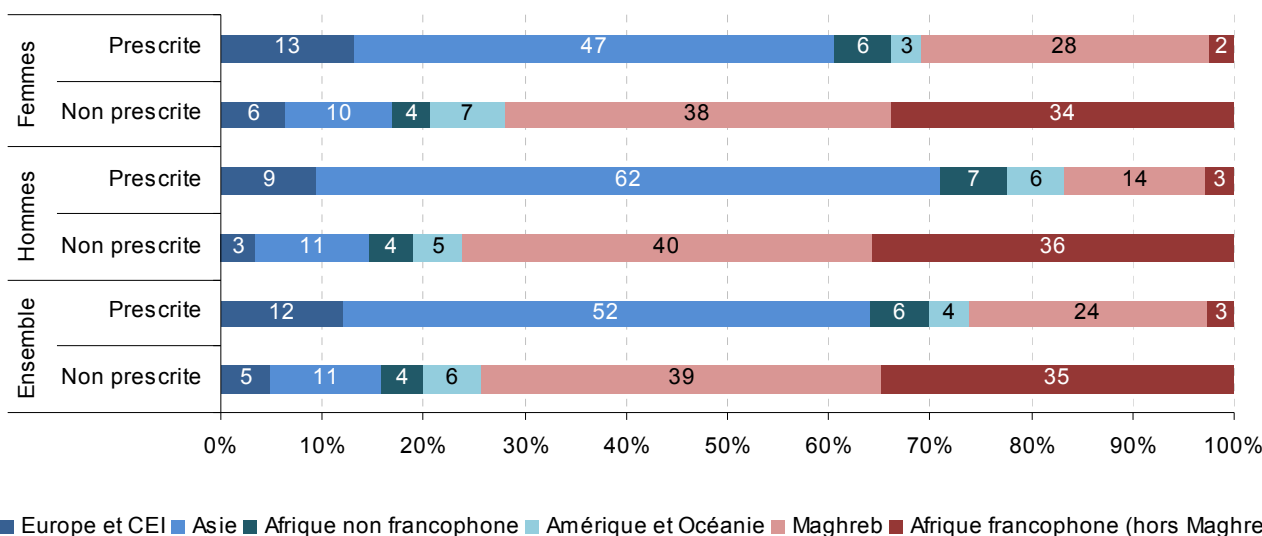
Lecture : 71 % des bénéficiaires de la formation linguistique sont en France depuis moins de deux ans.

## Selon l'origine, la fréquence de la prescription varie

Les origines géographiques sont sensiblement différentes selon la situation par rapport à la formation linguistique (cf. graphique 3). Les bénéficiaires de cette formation sont majoritairement issus de pays asiatiques (52 %) avec une nette surreprésentation des Turcs et des Sri Lankais, qui représentent respectivement 20 % et 11 % des bénéficiaires contre 3 % et 2 % des non bénéficiaires. Les ressortissants de pays francophones sont sous-représentés chez les bénéficiaires. Pour autant les ressortissants du Maghreb représentent près du quart de ces derniers tandis que les ressortissants de pays d'Afrique francophone (hors Maghreb) ne représentent que 3 % des bénéficiaires (respectivement 39 % et 35 % chez les non bénéficiaires).

Cela cache des différences importantes entre les hommes et les femmes bénéficiaires. La prépondérance des ressortissants asiatiques est plus importante chez les hommes (62 % contre 47 % chez les femmes), tandis que pour les femmes, les ressortissantes du Maghreb sont plus représentées (28 % contre 14 %). La sous représentation des ressortissants des pays d'Afrique francophone (hors Maghreb) est autant marquée pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 3 : **Prescription de la formation linguistique selon le sexe et la nationalité (en %)**



Lecture : 52 % des bénéficiaires de la formation linguistique sont originaires d'Asie.

Définition : La modalité "pays d'Afrique francophone (hors Maghreb)" regroupe les pays dont le français est langue officielle ou très utilisée.

## La formation linguistique est prescrite à deux tiers des personnes d'aisance faible

Un indicateur d'aisance en français a été construit à partir du questionnaire de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) [3]. Cet indicateur permet de relier formation linguistique et niveau d'aisance en français. Ce lien semble satisfaisant, car 66 % des personnes d'aisance faible sont repérées et se voient offrir une formation linguistique (cf. tableau 1). Elles représentent 60 % de l'ensemble des bénéficiaires. Les profils des personnes d'aisance faible bénéficiaires et des personnes d'aisance faible non bénéficiaires sont différents : si, au sein des deux populations, les femmes sont majoritaires (60 % de bénéficiaires contre 69 % de non bénéficiaires), la population des personnes d'aisance faible non bénéficiaires est au contraire majoritairement active (65 % contre 43 %) et occupée (43 % contre 27 %). Les personnes d'aisance faible non bénéficiaires diffèrent aussi des bénéficiaires par leurs origines : elles sont moins souvent originaires d'Asie (34 % contre 61 %) mais plus souvent du Maghreb (33 % et 18 %) et d'Afrique francophone (16 % contre 1 %).

Tableau 1 : **Prescription de la formation linguistique en fonction de l'aisance en français (en %)**

Formation linguistique	Prescrite	Non prescrite	Ensemble
Aisance faible	66	34	20
Aisance moyenne	20	80	36
Aisance fluide	2	98	44

Lecture : 20 % des signataires du CAI qui ont une aisance moyenne en français se font prescrire la formation linguistique.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » vise à expliquer<sup>1</sup> le fait de s'être fait prescrire une formation linguistique selon une de ses caractéristiques sociodémographiques (cf. Tableau 2).

La prescription est d'abord fortement déterminée par la nationalité des signataires du CAI. Par comparaison avec les personnes originaires d'un pays d'Afrique francophone (hors Maghreb), il y a bien plus de chances d'avoir cette formation si l'on vient d'Asie. Les personnes originaires d'Algérie ont plus de chances d'avoir cette formation que celles venant du Maroc ou de la Tunisie. Mais elles en ont bien moins que ceux venant de Chine ou d'Afrique non francophone. Les rapports de chances sont très élevés pour les ressortissants de pays d'Asie, les cas les plus extrêmes concernent la Turquie et le Sri Lanka.

L'importance du niveau d'aisance en français est très grande. Nationalité et aisance en français sont liées, mais ces deux caractéristiques contribuent séparément et fortement à expliquer<sup>1</sup> la prescription. Une proportion sensible (un tiers) de personnes ayant une faible aisance en français n'a pas eu cette formation. Leur pays d'origine, connu comme francophone, induit une prescription d'aisance linguistique qui ne s'avère pas toujours fondée.

Ceci apparaît en comparant l'analyse avec l'ensemble des variables et celle menée en omettant la nationalité. Les valeurs très élevées des rapports de chances (odds-ratio) en relation avec la faible aisance diminuent lorsque l'on introduit la nationalité, preuve d'un effet croisé. Mais elles restent à des hauts niveaux, preuve de l'effet propre.

Le fait de n'avoir pas entendu parler français durant l'enfance est encore un déterminant<sup>1</sup> notable de la prescription. Par contre, le motif d'admission au séjour ne joue que marginalement, une fois pris en compte l'inégale répartition par nationalité des signataires du CAI suivant le motif.

La durée de présence explique aussi la prescription, indépendamment des autres caractéristiques. Parmi celles qui expliquent de façon moindre la prescription figurent l'âge à l'arrivée en France et le niveau de diplôme. Moins ce dernier est élevé et plus grandes sont les "chances" d'avoir la formation, tandis qu'avoir plus de trente ans à l'arrivée en France les diminuent.

La sur-prescription pour les femmes résulte<sup>1</sup> essentiellement de leur moindre accès au marché du travail, comme le montre la comparaison du modèle complet avec le modèle où la position par rapport à l'emploi a été omise. Dans le modèle complet, l'effet de genre est à peine significatif, tandis que le fait d'être au foyer ou inactif joue notablement. La sous-prescription des hommes, notamment en emploi, peut encore poser question, d'autant que le lien entre connaissance du français et employabilité n'est pas univoque [4].

### Encadré 1 : La formation linguistique dans le cadre du CAI

L'identification des besoins des migrants se fait au cours de l'entretien individuel avec l'auditeur social de l'OFII : lors de l'entretien individuel au cours duquel est signé le CAI, les signataires effectuent un test de connaissances à l'écrit et à l'oral du français. S'il s'avère que le niveau de connaissance du français est insuffisant, ces derniers devront suivre une formation d'un maximum de 400 heures. Lorsqu'elle est achevée, ses bénéficiaires doivent passer un examen afin d'obtenir un diplôme de l'éducation nationale qui attestera de leur niveau en français : le diplôme initial de langue française (DILF).

1. Au sens statistique : il s'agit de mettre en évidence les fortes corrélations entre la prescription et une caractéristique de l'individu.

Tableau 2 : **Impacts des caractéristiques sociodémographiques sur la prescription d'une formation linguistique**

Variable	Référence	Modalité	Toutes variables Odd-ratio	Sans nationalité Odd-ratio	Sans activité Odd-ratio
Sexe	Homme	Femme	<b>1,1</b>		<b>1,6</b>
		Autres	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>
Motif de migration	Migration de travail	Migration familiale	<b>1,4</b>	<b>2</b>	<b>1,8</b>
		Réfugiés	<b>1,3</b>	<b>3</b>	<b>1,6</b>
		Au chômage	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	
Activité	En emploi	Etudiant	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	
		Au foyer	<b>2,7</b>	<b>2</b>	
		Autres inactifs	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	
Durée de présence en France	Plus de cinq ans	Moins de deux ans	<b>3,7</b>	<b>3,1</b>	<b>4,2</b>
		entre deux et quatre ans	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
Age à l'arrivée en France	Avant 18 ans	18 à 29 ans	<b>2,2</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>
		30 et +	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>
Nationalité	Pays d'Afrique francophone (hors Maghreb)	Afrique non francophone	<b>15,7</b>		<b>14,6</b>
		Algérie	<b>6</b>		<b>6,2</b>
		Amérique et Océanie	<b>7,7</b>		<b>6,4</b>
		Autre Asie	<b>18,3</b>		<b>16,9</b>
		Chine	<b>13,6</b>		<b>9,7</b>
		Europe et CEI	<b>17</b>		<b>16,2</b>
		Maroc et Tunisie	<b>1,9</b>		<b>2</b>
		Turquie et Sri Lanka	<b>30,1</b>		<b>27,5</b>
Aisance en français	Fluide	Faible	<b>16,5</b>	<b>34,5</b>	<b>17,3</b>
		Moyenne	<b>4,9</b>	<b>7,6</b>	<b>5</b>
Diplôme	Etudes supérieures	Collège ou moins	<b>2,3</b>	<b>1,2</b>	<b>2,4</b>
		CAP/BEP/Bac	<b>1,2</b>	<b>NS</b>	<b>1,2</b>
Langue parlée par les parents pendant l'enfance	Français exclusivement	Avec une autre langue	<b>2,9</b>	<b>3,7</b>	<b>3,1</b>
		Autre langue	<b>4,8</b>	<b>7,1</b>	<b>5,3</b>

Lecture : La personne de référence est un homme originaire d'un pays d'Afrique francophone (hors Maghreb), ayant une aisance fluide en français, un niveau d'étude post-bac, travaillant, arrivé en France avant 18 ans et depuis plus de 5 ans à qui ses parents ont parlé exclusivement français pendant son enfance. Une personne dont la seule différence est d'être originaire de Chine a un rapport de chances de 13,6 d'avoir une formation linguistique.

## Bibliographie :

- [1] Infos Migrations n° 19 – janvier 2011 : Les nouveaux migrants en 2009 (Corinne Régnard, Florent Domergue).
- [2] Infos Migrations n° 22 – avril 2011 : Les femmes immigrées signataires du CAI en 2009 (Virginie Jourdan).
- [3] Infos Migrations n° 28 – novembre 2011 : L'aisance en français des primo-arrivants (Gérane Le Quentrec-Creven).
- [4] Insee première n° 1262 – novembre 2009 : Langue, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail (Olivier Monso, François Gleizes).

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration  
 Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration  
 Place Beauvau 75800 Paris cedex 08

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site :  
[Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications](http://Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications)  
 Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard  
 Rédacteur en chef : Gérard Bouvier  
 Maquette : Evelyne Coirier

**Infos migrations**  
 n° 33 - février 2012  
**L'offre de formation linguistique  
 dans le cadre du CAI**